

Chasse aux sorcières menée contre les neurologues?
Intimidation de l'INAMI

21/12/2010

La semaine dernière, un grand nombre de neurologues belges ont reçu dans leur boîte aux lettres un courrier du service du contrôle médical de l'INAMI portant la signature du Dr Hepp par lequel ils ont été avertis du fait que leur utilisation de l'électrophysiologie clinique ne correspond pas à une utilisation scientifiquement justifiée. Il y est fait référence à une étude du Centre d'expertise et aux experts neurologiques cités dans ledit rapport.

Le Dr Hepp a lui-même commandé cette étude en demandant au KCE quelle est l'évidence scientifique pour des indications d'électrophysiologie clinique (il s'agit de l'EEG et de potentiels évoqués PEV, PES, PEATC) et quelle est l'évidence pour des combinaisons et des répétitions. Fidèle à son style habituel et à sa doctrine en matière d'evidence based medicine, le KCE a rédigé un document inutilisable pour la pratique et, à cet effet, a utilisé abusivement des experts d'une manière peu correcte. Le rapport proprement dit était prudent et concluait en disant qu'il n'était pas possible de tirer des conclusions en raison des données insuffisantes. Le fameux résumé de 1 page s'est livré à un raccourci en affirmant que l'évidence scientifique est insuffisante pour ces examens et des combinaisons.

Ce rapport a donné lieu à des réactions tant du groupe de la profession que de plusieurs électrophysiologues faisant autorité, également dans le Journal du Médecin et aussi en direction de l'INAMI. Voir annexes.

Ensuite, le Dr Hepp a soumis une proposition au Conseil technique médical, groupe de travail médecine interne, en faveur d'une limitation de la nomenclature pour ces examens, pour que ces examens ne puissent pas être répétés, qu'ils ne soient pas combinables et à un tarif réduit. Cette proposition n'a pas été retenue. Au même moment, à cette même réunion, l'union professionnelle de neurologie (UPBN) soumettait une proposition constructive d'adaptation de la nomenclature réservant des codes d'électrophysiologie à la neurologie (auparavant neurologie, neuropsychiatrie et psychiatrie), avec un code spécifique pour un examen spécifique et des règles d'application claires sur la façon dont ces examens doivent être effectués. Les neurologues ont été formés pour ces techniques. Une bonne formation est la meilleure garantie pour qu'un examen soit effectué pour la bonne indication et de la bonne manière et avec une bonne interprétation. Auparavant, il n'était pas clair pour nombre de gens qui du neurologue ou du technicien devait effectuer ces examens, ce qui donnait lieu à des sanctions désagréables du SECM. Cette proposition constructive de l'UPBN offrait une réponse à tous ces problèmes. Et les profils permettent de détecter les utilisations non appropriées. Nous tenons du reste à souligner le fait que le budget des dépenses annuelles pour

l'électrophysiologie clinique EEG, PE et EMG est stable depuis maintenant 15 ans, ce qui ne laisse pas directement entrevoir des abus.

Le Dr Hepp entend maintenant malgré tout imposer aux neurologues en activité les règles qu'il a lui-même prescrites et qui n'ont pas été retenues par le CTM de l'INAMI et qui n'ont pas été inscrites dans la nomenclature. C'est de la pure intimidation et c'est une manière de faire singulière de l'INAMI pour négocier à propos de la nomenclature.

Les experts cités entendent se distancier explicitement de cette interprétation et de cette application du rapport du KCE sur l'électrophysiologie (cf. leur lettre).

Enfin, nous entendons faire remarquer que, dans le grand groupe des spécialités, les spécialités intellectuelles comme la neurologie sont traitées en parents pauvres. Ces spécialistes qui se donnent corps et âme et sont disponibles nuit et jour, qui prennent leur temps pour leurs patients mais travaillent durement, gagnent nettement moins que leurs confrères spécialistes en raison des accents mis sur les prestations techniques. Qu'ils soient maintenant pris pour cible, intimidés et menacés de voir leurs revenus diminuer est révoltant.

Dans le cadre de l'accord médico-mut de 2010, pas moins de 4 millions d'euros avaient été budgétés pour la neurologie notamment. 2,4 millions pourraient être consacrés au nouveau financement des soins AVC. Cet accord de principe doit être converti en règles de nomenclature. Malgré une longue concertation et des concessions des neurologues, chaque proposition est systématiquement rejetée au CTM de l'INAMI pour un motif de contrôlabilité, à cause de l'opposition des physiothérapeutes, pour des raisons administratives kafkaïennes, etc. L'accord médico-mut 2011 prévoit quant à lui une économie de 2 millions d'euros sur l'électrophysiologie, sous la pression de l'INAMI et avec l'approbation unanime notamment des syndicats. Les dermatologues sont poignardés dans le dos et les neurologues aussi apparemment.

Les neurologues qui ont toujours été traités en parents pauvres au niveau du financement, qui sont pris pour cible, qui n'arrivent pas avoir un dialogue constructif avec l'INAMI, qui n'ont pas un accès suffisant aux lieux où tout est décidé se demandent s'ils peuvent continuer à signer ces accords médico-mut.

Dr Erwig Van Buggenhout, président de l'UPBN

Dr Ludo Vanopdenbosch, secrétaire de l'UPBN

Prof. Dr Paul Boon, président de la Société belge de Neurologie

Dr William Van Landeghem, président de la Vlaamse Vereniging voor Neurologie